



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Madame Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75700 Paris

Paris, le 05 novembre 2020

Madame la Ministre,

Le nouveau confinement imposé par le Président de la République a entraîné de nouvelles dispositions pour les fonctionnaires et agents publics.

Alors que l'épidémie progresse à nouveau et que le télétravail ne peut se généraliser à toutes les missions de service public, la situation des agents vivant avec une personne vulnérable reste problématique.

Si le premier confinement permettait à ces agents de bénéficier d'autorisation spéciale d'absence, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le seul choix est le télétravail (si la mission le permet) ou le présentiel avec des mesures de protections sanitaires.

Sachant que personne ne peut garantir des conditions de travail suffisamment protectrices (tant au travail que dans les transports) et que les employeurs publics ne sont pas toujours en mesure de fournir le matériel nécessaire au télétravail, FO sollicite la possibilité de réouvrir les ASA pour les agents vivant avec des personnes vulnérables.

De même, il est important que vous puissiez envoyer un signe fort aux agents en suspendant l'application du jour de carence alors même que les services publics restent ouverts.

En effet, dans le secteur privé, 2/3 des salariés n'ont pas l'application des jours de carence grâce aux accords prévoyance dans les entreprises, ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique.

Attendant une réponse rapide de votre part au vu du contexte sanitaire, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER,
Secrétaire Général